des provinces inférieures, les partisans et amis du cabinet sont restés dans une espèce d'incertitude quant à la décision qu'il allait prendre dans cetto éventualité. Ches moi, cette incertitude n'a pas existé. Ma confiance dans le gouvernement m'assurait qu'il se mettrait au niveau de la circonstance, o'est-à-dire qu'il demanderait à la chambre de se prononcer pour ou contre le projet. Si le résultat des premières élections qui viennent d'avoir lieu au Nouveau-Brunswick sont l'expression réelle de l'opinion du Peuple de cette province, il est évident que le projet d'union est manqué de ce côté-la; mais aucune province ne s'est encore prononcée ni pour ni contre, et bien que les nouvelles reques annoncent que le parti de l'union a été défait aux élections du Nouveau-Brunswick, et que la réussite du projet se trouve ainsi retardée, ce n'est pas une raison pour que nous, qui sommes les promoteurs de Projet, donnions un mauvais exemple en l'abandonnant immédiatement. Le devoir qui nous reste à remplir à l'égard de la pro-Position soumise au parlement par le cabinet bien simple, car il ne s'agit que de Padopter ou le rejeter dans son entier. (Ecouten ! écoutez!) Je n'occuperai pas l'attention de la chambre aussi longtemps que je l'eusse probablement fait si j'avais parlé au commencement des débats, et cela pour deux raisons : d'abord parce que la matière a été épuisée par ceux qui m'ont précédé; ensuite, parce que je crois que le gouvernement a de bons motifs de vouloir que la chambre termire ces débats le plus tôt possible. comprends sans peine toute l'importance qu'il y a de faire connaître le plus tôt possible, au gouvernement impérial l'opinion du parlement canadien sur cette question. Cependant, je ne oroirais pas m'acquitter complètement de mes devoirs de député si le me bornais à donner un vote silencieux. M'étant rencontré avec mes électours avant l'ouverture de cette session, je leur ai parlé de ce projet, tout en leur faisant part de certaines objections que j'avais à quelquesuns de ses détails. (Routes ! écoutes !) Mais, M. l'ORATEUR, si je n'ai pas cherché à faire Valoir ici ces objections, c'est que tout en les désignant à mes mandataires je leur ai formellement dit que, dans le cas où les gouvernements des différentes provinces seraient convenus de l'adopter tel quel, avec la condition qu'ils exigeraient qu'il fut ainsi accepté ou rejeté par leurs parlements res-Peotifs, je voterais pour la mesure quand même.

(Ecoutez ! écoutez !) Pour co qui est de l'appel au peuple sur ce sujet, je puis sans crainte voter contre toute proposition faite dans co but. J'ai dit aux électeurs d'Oxford Nord, que selon moi un appel au peuple n'était nullement nécessaire et ils se sont déclarés de mon avis. A ceux des hon, membres qui demandent à grand cris une disolution dans le seul but de connaître l'opinion du peuple sur la mesure, mais qui ne nient pas au parlement le droit de légiférer sur ce sujet, je me permettrai de dire que s'ils n'ont pas consulté leurs commettants dans ce cas-ci, ils auraient dû le faire. Pendant plusieurs mois ils ont eu en leur possession le projet dans tous ses détails, et je pense qu'une fois rendus en chambre ils auraient dû savoir si leurs commettants étaient ou non en faveur de cette mesure. Aux assemblées qui ont eu lieu dans mon comté, je n'ai rencontré que deux individus qui fussent totalement opposés au projet, bien que plusieurs, sous certains rapports, eussent préféré qu'il fut différent de ce qu'il est. La population était si bien disposée en faveur d'un projet d'union, que dans la ville de Woodstock, où eut lieu une très nombreuse assemblée, le rédacteur d'un journal qui, jusque là, avait écrit en faveur d'une dissolution avant l'adoption du projet, fut le premier à proposer une résolution approuvant le projet dans son entier, et que, ni dans sa proposition ni dans son discours, il ne fut question de l'appel au peuple; et cette assemblée se prononça unanimement pour le projet. (Ecouter ! écouter !)

M. RYMAL—Peut-être la circulaire avait elle été envoyée à ce rédacteur. (On rit.)

M. H. MACKENZIE—Si cela était, je ne sache pas qu'il en ait retiré grand chose ou qu'elle ait eu l'effet de modifier sa politique. Je suis très convaincu que le peuple ne s'oppose nullement à ce que ce parlement se prononce sur ce projet de confédération. Cela dit, M. l'ORATEUR, je vais fuire en peu de mots l'exposé de mes opinions sur les principes qui serveut de base au projet. L'autre soir, l'hon. député de Broine en a fait une habile revue, et, entre autres choses, il se proposa de démontrer que la constitution projetée différait on ne peut plus de la constitution anglaise, et qu'elle embrassait une trop grande partie du système républicain des Etats-Unis pour que des Anglais ne s'en aperquasent pas ; mais, contrairement à sa promesse, il ne réussit qu'à prouver, si toutefois il prouva quelque chose, que sur